

Séance du 17 décembre 2018 à 19 heures 30**SEANCE ORDINAIRE**

Présidence : **Monsieur Pascal DROZE**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Approbation du nouveau règlement du Fonds de bienfaisance (projet de délibération N°199/18).
4. Approbation du nouveau règlement pour l'octroi de prestations sociales de la Commune de Choulex (projet de délibération N°200/18).
5. Rapport des commissions.
6. Communications de l'Exécutif.
7. Propositions individuelles et questions.
8. Coup de chapeau (huis clos ajouté).

Présents : Mmes Patricia GAILLARD, Christine JEANNERET, Delphine KRÄHENBÜHL et Anne MEYLAN

MM. Jean BINDER, Lucien DERUAZ, Claude PETREMAND, Jérôme SCHÖNI et René WEIDELI

Exécutif : M. Patrik RECHSTEINER, maire
M. Christophe SENGLLET adjoint
M. Jean-Luc JAQUET, adjoint

Excusés : MM. Fabrice CORTAT et Raphaël REY
Mme Judith SEYDOUX

Procès-verbal : Mme Katarina CHEVRON RIZZETTO

M. P. Droze ouvre la séance du Conseil municipal à 19 heures 30. Il demande que soit ajouté un point 8 à l'ordre du jour pour traiter en huis clos du Coup de chapeau. L'ajout est approuvé à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

M. P. Droze excuse les absences de **M. F. Cortat**, **M. R. Rey** et **Mme J. Seydoux**.

Il annonce que l'ACG, lors de sa réunion du 21 novembre, a accepté le paiement d'une subvention pour le Grand Théâtre, décision soumise au droit d'opposition des conseillers municipaux avec un délai au 15 février. Il s'agit d'un complément d'investissement de 1,5 million de francs dû à la rénovation du bâtiment.

3. Approbation du nouveau règlement du Fonds de bienfaisance (projet de délibération N°199/18)

Mme C. Jeanneret prend la parole et explique qu'il s'agit d'un fonds cédé par la famille Butini au 19e siècle et sur lequel il reste Chf 168'588.89 au 12.12.18. Ce fonds à but social, délivré en subsidiarité aux prestations sociales usuelles, est destiné à soutenir exceptionnellement des personnes ou familles domiciliées sur Choulex, en situation de précarité. Dans les faits, il y a en moyenne 3 demandes par année et le soutien se présente en général sous forme de règlement de factures ou de dettes, et non sous forme monétaire. Pour des questions de confidentialité, le fonds a toujours été régi par les Maires en place et est désormais géré de manière collégiale par l'Exécutif. C'est un fonds qui apparaît dans le compte-rendu financier de l'audit mais pas dans les comptes de fonctionnement de la Commune. Ce fonds ne pourrait pas être ré-alimenté pour l'instant ; cette question pourra être rediscutée à l'avenir lorsqu'il arrivera à épuisement.

Une nouvelle réglementation imposée par le Service de Surveillance des Communes est exigée pour favoriser la transparence comptable et donner un cadre d'évolution aux prestations sociales. Le règlement doit être validé par le Conseil municipal faute de quoi, le fonds serait dissout.

Suite à son intervention, quelques modifications et explications sont demandées.

M. P. Droze fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération N° 199/18 est approuvé à 9 voix soit à l'unanimité, dont la teneur est la suivante :

*Vu la nécessité de prendre en charge les prestations sociales communales aux personnes et aux groupes familiaux domiciliés sur son territoire en situation difficile ou de précarité, conformément au règlement relatif à l'octroi de prestations sociales de la commune de Choulex, vu le rapport de la commission sociale du 10 décembre 2018, conformément à l'art. 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, sur proposition de Monsieur le Maire, **LE CONSEIL MUNICIPAL décide par 9 voix soit à l'unanimité***

1. D'adopter le nouveau règlement du Fonds de bienfaisance, version au 17 décembre 2018 tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire.

4. Approbation du nouveau règlement pour l'octroi de prestations sociales de la Commune de Choulex (projet de délibération N°200/18)

Mme C. Jeanneret explique qu'il s'agit d'un complément au point précédent qui rentre plus dans les détails. Elle retrace les modifications apportées au règlement lors de la séance du 10 décembre de la commission sociale.

M. P. Droze fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération N° 200/18 est approuvé à 9 voix soit à l'unanimité, dont la teneur est la suivante :

*Vu la nécessité de prendre en charge les prestations sociales communales aux personnes et aux groupes familiaux domiciliés sur son territoire en situation difficile ou de précarité,
vu le rapport de la commission sociale du 10 décembre 2018,*

conformément à l'art. 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

*sur proposition de Monsieur le Maire, **LE CONSEIL MUNICIPAL décide par 9 voix soit à l'unanimité***

1. D'adopter le nouveau règlement pour l'octroi de prestations sociales de la Commune de Choulex, version au 17 décembre 2018 tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire.

5. Rapport des commissions

Aménagement et Préavis

Mme D. Krähenbühl informe que la commission s'est réunie le 3 décembre pour traiter deux demandes de préavis qui ont reçu l'approbation des membres présents.

Bâtiments

M. J. Binder informe que la commission ne s'est pas réunie.

Culture & Jeunesse

Mme A. Meylan informe que la commission s'est réunie le 3 décembre pour discuter de l'attribution du Coup de chapeau selon le règlement validé cet automne.

Promotions citoyennes : les jeunes qui seront majeurs en 2019 ont reçu une invitation à l'apéritif communal. La commission leur propose également de les accompagner à la cérémonie officielle organisée par la Ville de Genève le 12 février au Théâtre du Léman.

Débriefing soirée d'automne : la présence de nombreuses personnes hors commune a été constatée, ce qui porte à croire que les affiches ont bien fonctionné. Par contre, la plupart des participants s'attendait à une soirée dansante. Le groupe de musique s'est alors adapté à la demande et a rejoué après le repas. La collecte en faveur de l'association « Un enfant – Un cadeau » a rapporté Chf 830.-, montant doublé par la commune. La commission pense changer la formule l'année prochaine.

Antigel : l'accord de la paroisse a été reçu pour organiser le concert à l'église le jeudi 14 février. Un apéritif de bienvenue est prévu dans le parking de la salle.

Théâtre de Carouge : une proposition de spectacle itinérant a été reçue. Des dates seront proposées.

Il y a lieu de finaliser **la lettre pour les jeunes** afin de pouvoir l'envoyer en début d'année.

La commission a soutenu un film documentaire intitulé « Un ange passé trop vite » sur le thème du deuil parental et la production a envoyé des invitations pour sa projection.

Environnement-agricole

M. R. Weideli informe que la commission ne s'est pas réunie.

Il s'est rendu à la rencontre communale pour le développement durable le 22 novembre dernier, organisée par le Service cantonal du développement durable en partenariat avec l'ACG. Il s'agit de se réunir deux fois par année afin d'échanger sur les actions menées par le canton et les communes. ~~Lors de cette séance, le discours a pris une nouvelle orientation : il s'agit désormais de s'adapter aux changements climatiques.~~ Dans un premier temps le thème du changement climatique est abordé. A ce sujet il est intéressant de noter que le discours a évolué. En effet, on ne parle plus seulement de mesures pour limiter le réchauffement mais aussi de solutions pour s'y adapter. L'année prochaine, le canton va proposer des ateliers sur divers thèmes. L'écart entre les grandes et les petites communes est toujours marqué : les grandes communes emploient à plein temps des spécialistes de ces sujets qui ne sont pas forcément des conseillers municipaux. Choulex n'est pas à la traîne, notamment du fait de sa labellisation « Cité de l'énergie ». Carouge a lancé une grande opération « zéro déchets » en partenariat avec l'association « Zero Waste » qui rencontre un franc succès auprès de la population. D'autres communes s'y intéressent mais l'association est débordée et ne peut répondre à la demande. Un site sur la commune de Collex-Bossy est pressenti pour accueillir les déchets de la centrale d'incinération, ce qui leur pose problème. Lancy a créé des sentiers pédagogiques dont Choulex pourrait s'inspirer pour les bords de la Seymaz par exemple.

Il a reçu avec **M. J.-L. Jaquet** un responsable « Pet recycling » qui a une vue sur le recyclage du PET de A à Z pour la Suisse. Il a été constaté que le recyclage s'est dégradé ce qui implique que la rétrocession de Chf 250.-/tonne n'est pas toujours versée. Parfois, il arrive même que la commune paie l'incinération du PET mal trié. Des mesures et démarches sont proposées : installer des obturateurs de dimension, des autocollants sur les goulottes ou envoyer des documents aux habitants etc.

Finances et Naturalisations

En l'absence de **Mme J. Seydoux**, il est précisé que la commission ne s'est pas réunie.

Information

M. P. Droze informe que la commission ne s'est pas réunie mais que le calendrier vient d'arriver et qu'il sera distribué prochainement. Il rappelle qu'il faut lui faire parvenir des articles pour les Echos de février. Il va s'occuper d'envoyer le délai pour la remise des textes.

Routes et canalisations & PC-Feu

M. C. Pétremand informe que la commission ne s'est pas réunie mais une séance est prévue le 28 janvier 2019.

Il informe que les membres de la commission sont invités par le **Capitaine Mathieu Cugno** mercredi soir dès 20h30 à la remise officielle d'un nouveau véhicule et d'une nouvelle moto-pompe.

Scolaire

En l'absence de **M. R. Rey**, **Mme C. Jeanneret** informe que la commission s'est réunie le 19 novembre.

Bilan des promotions : le comportement d'anciens élèves a été déploré. Ces derniers ont filmé le spectacle avec quelques rires moqueurs. Cette attitude n'est pas agréable et des mesures seront mises en place pour l'année prochaine. L'APECH a informé avoir essuyé un déficit conséquent, sans compter qu'un certain nombre de robes de princesses n'a pas été rendu. La lumière derrière le bar pose toujours problème : il n'est pas possible de faire varier la luminosité. Par ailleurs, il a été demandé que des places soient réservées pour les conseillers.

Ecole : la nouvelle équipe scolaire a été rencontrée et tout semble bien se passer.
Divers : l'APECH n'a pas organisé l'ouverture des fenêtres de l'Avent cette année. Les restaurants scolaires ont besoin de nouveaux verres. Aucune manifestation n'est prévue pour Noël mais un concert sera organisé au printemps.

Sociale

Mme C. Jeanneret informe que la commission s'est réunie le 10 décembre pour se pencher, notamment, sur le règlement du fonds de bienfaisance. Il a également été question des formulaires de demande pour l'aide suisse et l'aide internationale, ainsi que des conditions cadre d'octroi à la subvention qui seront mis en ligne en début d'année prochaine afin de faciliter le travail de la commission.
Divers : le montant destiné à la Fédération Genevoise de Coopération n'a pas été versé. Il sera compensé l'an prochain. Il a été décidé qu'à partir de 2019, le virement sera effectué en début d'année civile.
 La distribution des paniers aux aînés de la commune aura lieu mercredi 19 décembre.

Sports

Mme P. Gaillard informe que la commission ne s'est pas réunie.

Fondation immobilière

M. P. Rechsteiner informe que la Fondation s'est réunie le 10 décembre. Il a essentiellement été question de l'étude de faisabilité pour la rénovation de l'immeuble sis 111-113-115, route de Choulex. Suite à un retour du Service de surveillance des communes, il s'avère que la Fondation est soumise aux marchés publics. Un concours sera organisé en ce sens. Le bureau de la Fondation dans son ensemble est favorable à cette rénovation lourde.

EVE (Espace de vie enfantine) Puplinge

M. C. Pétremand informe que la Fondation de la commune de Puplinge pour la petite enfance s'est réunie le 22 novembre. Il a été question de :

- l'achat d'un grand parasol pour éviter la canicule à l'intérieur du bâtiment ;
- la visite de la directrice pendant une journée à la crèche de Thônex pour constater que la manière de fonctionner et de gérer les deux institutions est assez semblable ;
- un montant de Chf 29'000.- prévu en 2019 pour les remplacements ;
- les échelles de salaire des familles concernées ;
- les économies visées sur le budget (assurances, taux d'intérêt, etc.) ;
- les exigences pointilleuses de la SASAJ (Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour) concernant une employée proche de la retraite qui, d'après leurs critères, ne serait plus assez agile pour s'occuper des enfants. L'engagement d'une aide a été demandé par ce service. Cette décision paraît inappropriée et une consultation médicale a été demandée. Les conclusions du médecin conseil sont attendues ;
- la décision de la commune de Puplinge d'augmenter le centime additionnel à 49, suite au déficit de la crèche ;
- la date de la prochaine séance qui aura lieu le 6 mars 2019.

6. Communications de l'Exécutif

M. P. Rechsteiner informe que:

- 23 novembre : il a assisté à une séance de l'ACG en présence de la Conseillère d'Etat **Mme Nathalie Fontanet** venue expliquer la réforme fiscale des entreprises en cours de mise en place. Cette révision devrait avoir un impact négatif estimé à environ Chf 110'000.- pour la commune ;

- 28 novembre : la soirée sur le développement durable a rencontré un vif succès. Plusieurs inscriptions ont été reçues, surtout pour des cours de jardinage ;
- 3 décembre : des représentants de Swisscom ont été reçus à la mairie concernant les travaux de renforcement des lignes pour la fibre optique afin de permettre de doubler le débit de l'internet dans les foyers choulésiens ;
- 11 décembre : le système de contrôle interne a été validé et sera opérationnel dès 2019.

M. J.-L. Jaquet informe que :

- la date du 14 février a été confirmée par les organisateurs du festival Antigél et toutes les informations ont été transmises à l'unité pastorale ;
- les décorations de Noël ont été mises en place. Il est prévu d'en doubler le nombre l'année prochaine ;
- les fossés au chemin des Princes ont été curés après les travaux suite à un risque de débordement des eaux claires sur la route. Certaines canalisations ont été remises en état ;
- quatre appareils pour le contrôle de la vitesse ont été commandés et seront installés de manière fixe. Ils seront livrés en février 2019 ;
- la DGT (Direction générale des transports) a accepté de limiter le chemin de la Rouette au trafic agricole et cycliste uniquement ;
- concernant le chemin des Princes, la DGT doit d'abord faire une étude afin de décider s'il est envisageable de le limiter à 50km/h ;
- **M. Marco Gerometta** des SIG a été reçu ce jour à la mairie afin de discuter de la mise sous terre des lignes aériennes pour l'éclairage public à Chevrier. Une proposition de prix est attendue.

M. C. Senglet informe que :

- 21 novembre : il s'est rendu avec **M. P. Rechsteiner** à une réunion de l'ACG concernant le plan financier quadriennal et le report des charges de l'Etat aux communes pour 90 millions. Le comité a également confirmé vouloir aller de l'avant avec le projet de sapeurs-pompiers professionnels. Les volontaires seront traités à part. La prochaine étape sera la validation de la structure intercommunale ;
- l'autorisation pour les canalisations de Bonvard a été reçue. Le délai de recours n'est pas encore échu. Concernant les aménagements de surfaces, le nécessaire a été fait pour lever les points qui posaient problème avec le service des monuments et sites. L'autorisation définitive n'a pas encore été reçue ;
- une réunion s'est tenue avec **M. Pascal Tanari** pour la rénovation du local de pétanque. Le dossier est lancé et le projet prend forme, en espérant que l'autorisation puisse être obtenue d'ici le début de l'été prochain. Le local devrait se libérer au 1^{er} juin ;
- il tient à disposition la liste des 60 habitants qui ont participé à la course de l'Escalade cette année ;
- il rappelle que la commission sociale se retrouve mercredi à midi pour un repas à l'Auberge de Vandoeuvres, suite à la distribution des cornets de Noël aux aînés.

7. Propositions individuelles et questions

Mme A. Meylan signale qu'une tuile sur le local de pétanque penche dangereusement. Elle s'enquiert de la raison pour laquelle la fontaine devant le local de pétanque coule en continu. **M. P. Rechsteiner** pense qu'elle fait partie des fontaines que les SIG demandent de laisser couler.

Mme D. Krähenbühl suggère la mise en place de cours pour limiter les déchets. **M. R. Weideli** est du même avis mais rappelle que l'association « Zero Waste » ne peut pas suivre.

Mme D. Krähenbühl souhaite avoir des nouvelles concernant l'idée de couper l'éclairage public pendant un certain temps durant la nuit. **M. P. Rechsteiner** répond qu'il faudrait en discuter avec les SIG mais que la possibilité existe. Les autres options envisageables seraient de baisser l'intensité ou d'installer des détecteurs de mouvement.

M. R. Weideli rebondit sur le problème de la pollution lumineuse. Il a rencontré le responsable de l'environnement de la commune de Meinier et lui a suggéré de voir ce qui pourrait être mis en place pour éviter que le site de Rouelbeau ne reste allumé toute la nuit. Il revient sur la rencontre avec la société Pet recycling. Les levées sont coordonnées avec d'autres communes et de ce fait, tous doivent faire des efforts pour un meilleur recyclage.

M. P. Droze suspend la séance et passe la parole au public.

8. Coup de Chapeau (huis clos)

M. P. Droze remercie l'assemblée et lève la séance à 21h05.

17.12.18/kcr